

## Privilèges dont bénéficient les membres de la

### CAGP-ACPD<sup>MD</sup>

La CAGP-ACPD<sup>MD</sup>, qui compte quelque 1400 membres au Canada, est la seule association nationale dédiée aux stratégies de planification de dons. L'adhésion à l'association donne droit à de nombreux privilèges, dont les suivants :

- D'excellentes occasions d'établir de nouveaux contacts par la fréquentation de ses sections locales
- L'adhésion à un code de déontologie qui inspire du respect
- Des possibilités de mentorat et de partage d'idées
- Un accès exclusif à des sources d'information essentielles
- Un accès privilégié à de l'expertise technique de pointe
- La participation à des activités de formation professionnelle nationales (congrès et cours)
- Des réductions de prix pour les activités de formation nationales
- L'obtention de crédits d'éducation permanente
- Des rabais sur les services offerts par nos partenaires.

### La CAGP-ACPD<sup>MD</sup> peut vous aider à vous positionner en tant de conseiller en dons planifiés :

- Devenez membre du milieu des dons planifiés et positionnez-vous comme spécialiste du domaine
- Acquérez des connaissances et une spécialisation en dons planifiés et augmentez la valeur des services que vous rendez à vos clients
- ... assistez aux conférences touchant votre domaine d'expertise données par les tables rondes locales ou au congrès national, ou proposez d'en donner une;
- Maintenez des relations avec divers membres du secteur de la bienfaisance

Pour plus d'information,  
veuillez communiquer avec:

Association canadienne des professionnels  
en dons planifiés  
325, rue Dalhousie, bureau 201  
Ottawa, (Ontario) K1N 7G2

[www.cagp-acpdp.org](http://www.cagp-acpdp.org)

Tél : 1-888-430-9494  
Télééc : 613-232-7286



UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>

Un programme de l'Association canadienne  
des professionnels en dons planifiés

Great-West  
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

London  
Life

Canada-Vie

LA PARFAITE ALLIANCE COMMUNAUTAIRE<sup>MC</sup>

Commanditaire national du développement  
du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>

# Le don planifié... Quand le cœur voit loin !



Vous pouvez aider vos clients à augmenter  
les retombées positives de leurs dons planifiés



UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>

Un programme de la  
**CAGP • ACPDP**<sup>MD</sup>  
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS  
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS

## *L'intégration des dons planifiés à la planification financière*

La majorité des Canadiens font des dons sous diverses formes à des organismes de bienfaisance tout au long de leur vie. Par contre, peu de personnes ou de familles planifient à long terme leurs dons de façon mûrement réfléchi. Pour concrétiser leurs projets et réaliser leurs rêves philanthropiques, elles auraient besoin des conseils et de l'expertise de spécialistes en services financiers. En fait, l'ajout de services de planification de dons aux services financiers et successoraux que vous offrez déjà représente pour vous une excellente occasion d'étendre votre offre professionnelle.

Vous pouvez jouer un rôle important auprès de vos clients qui désirent accorder un soutien à une œuvre de bienfaisance et augmenter les retombées positives de leurs dons. Vous êtes effectivement bien placé pour les aider à utiliser les dons planifiés afin de protéger leur succession d'impôts et de frais d'homologation et d'administration qui risqueraient d'en éroder la valeur.

Quand vous ajoutez des dons planifiés à la planification financière de vos clients, vous les aidez à équilibrer leurs objectifs personnels, familiaux et philanthropiques et, par la même occasion, vous resserrez la relation que vous avez établie avec eux. Par surcroît, vous aidez les œuvres de bienfaisance à contribuer à l'amélioration de la vie de nos collectivités.

*Ce qu'on vous donne  
vous permet de gagner votre vie,  
mais ce que vous donnez  
vous permet de lui  
conférer un sens.*

WINSTON CHURCHILL

## *Différentes formes de dons planifiés*

En plus d'avoir la satisfaction de contribuer à l'avenir de l'organisme de bienfaisance de leur choix en faisant des dons planifiés, vos clients bénéficient d'avantages fiscaux et successoraux non négligeables.

Voici les formes de dons planifiés les plus courantes. En tant que conseiller professionnel, vous pouvez aider vos clients à déterminer celle qui convient le mieux à leur situation et à celle de leur famille.

### **Différentes formes de dons planifiés**

- Legs
- Don d'argent ou de titres
- Don d'assurance vie
- Don de REÉR ou de FEÉR (souvent très avantageux sur le plan fiscal)
- Rentes
- Fiducie de rentes avec droit réversible à une œuvre de bienfaisance
- Don d'intérêts résiduels
- Don à la mémoire d'un être cher
- Dons de biens immobiliers
- Don en l'honneur d'une personne
- Don commémorant une occasion spéciale : mariage, événement, fête ou anniversaire.



## *Qu'est-ce que le programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>?*

UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> est le nom donné en français à un programme de sensibilisation qui vise à encourager les particuliers, quel que soit leur milieu, à faire des dons à un organisme de bienfaisance de leur choix au moyen de leur testament, de leur assurance vie ou de tout autre instrument de planification de dons. Il vise à sensibiliser la population à l'importance de dons judicieusement planifiés et avantageux sur le plan fiscal, ainsi qu'à leurs retombées sur la vie de nos collectivités. Tous les organismes de bienfaisance, quelle que soit leur taille, peuvent bénéficier des retombées positives du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>.

Mis sur pied par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (CAGP•ACPDP<sup>MD</sup>), le programme UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> est le fruit d'une collaboration entre donateurs, organismes de bienfaisance, associations sans but lucratif et conseillers professionnels. Il encourage la pratique du don planifié et favorise l'augmentation du nombre de dons planifiés au profit d'organismes de bienfaisance.

## *Qu'est-ce que l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (CAGP-ACPDP<sup>MD</sup>) ?*

Formée en 1992 et juridiquement constituée en 1997, la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup> est le seul organisme canadien regroupant au sein d'une même association professionnelle à la fois des représentants d'organismes de bienfaisance et des professionnels agissant à titre de conseillers auprès des donateurs.

Les professionnels qui œuvrent dans les domaines de la collecte de fonds, du droit et de la planification financière considèrent les membres de la CAGP-ACPDP<sup>MD</sup> comme les spécialistes des dons de bienfaisance planifiés. Nos membres travaillent en collaboration avec les donateurs pour réaliser de façon optimale leurs rêves philanthropiques au moyen d'une planification de dons judicieuse et avantageuse sur le plan fiscal.